

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES REPUBLIQUE FRANCAISE
Communauté de Communes Buëch Dévoluy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

Séance du : 19 février 2018

Convocation du : 12 février 2018

Objet : **FONCTIONNEMENT EPCI**

Réalisation de nouveaux locaux pour la Communauté de Communes Buëch Dévoluy.

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf février à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds, sous la présidence de M. Jean-Marie BERNARD, Président.

Etaient présents : J. Francou, S. Simion, A. Froget, T. Fodera, M. Barthelemy, JM. Bernard, A. Laurens, C. Acanfora, M. Ricou Charles, G. Jullien, M. Truc, M. Mescle, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, JF. Contoz, F. Galmiche, T. Gau, JM. Gueyraud, JP Briouille, R. Moreau, JP Artigues, C. Aubert, J. Bourbousse, N. Ferrere, M. Gaignaire, F. Gatounes, J. Marcellin, M. Ventre, L. André.

Absents : F. Pinet, JP Bellet, B. Lapeyre, R. Aquino, J. Revoux, JC Vallier,
P. Schiazza, F. Darini, B. Saudemont

Pouvoirs : F. Pinet absente a donné pouvoir à S. Simion
B. Lapeyre absente a donné pouvoir à JM Bernard
J. Revoux absente a donné pouvoir à M. Chautant
F. Darini absente a donné pouvoir à J. Marcellin
B. Saudemont absente a donné pouvoir à R. Moreau

Suppléants : P. Schiazza absent a été représenté par son suppléant L. André

Le Président Jean-Marie Bernard expose aux délégués, le projet de création de nouveaux bureaux pour les services de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy.

La réhabilitation de l'ancienne MAPAD de la Méretièrre à Veynes, d'une surface de 1 605 m² répartie sur 4 niveaux permettrait de satisfaire les besoins de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy mais également d'installer les services rendus par la Maison de Services au Public de Veynes.

Le cabinet de maîtrise d'œuvre Blay Coulet a établi un APS qui évalue les travaux de réhabilitation à 1 095 000 € HT.

Le coût prévisionnel de l'opération, incluant les frais de maîtrise d'œuvre et les études diverses nécessaires est estimé à 1 240 000 € HT, soit près de 1 500 000 € TTC.

Le Président propose de constituer un dossier de demande de subvention et de solliciter l'Etat sur les lignes DETR ainsi que le Département.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Etat DETR	496 000 €
Département des Hautes Alpes	186 000 €
Auto financement (emprunt)	558 000 €

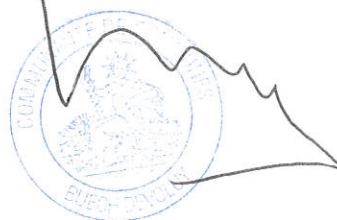
Après avoir entendu, les conseillers communautaires à l'unanimité des voix exprimées :

- approuvent le plan de financement sus-mentionné,
- chargent le Président des formalités administratives correspondantes.

votants : 35 dont 5 pouvoirs	pour : 34	abstention : 1	contre : 0
------------------------------	-----------	----------------	------------

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Jean-Marie Bernard

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20180219-Db13_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2018

Affichage : 01/03/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

